

La société, en tant que membre actif de **swiss safety**, s'engage

DELTA Zofingen AG **4800 Zofingen**

► envers ses clients:

- ▷ à mettre son expertise à disposition pour toutes les questions de l'Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- ▷ à communiquer et à informer ouvertement et honnêtement
- ▷ à se comporter correctement envers la concurrence et les autres acteurs sur le marché
- ▷ à défendre les intérêts des clients envers les tiers tels que les fabricants, les importateurs et les prestataires de service
- ▷ à proposer des EPI et des conseils conformes au règlement EPI de l'UE ainsi qu'aux dispositions et normes nationales
- ▷ à mettre à tout moment à disposition les déclarations de conformité des EPI
- ▷ à promouvoir activement la culture de la sécurité
- ▷ à respecter au minimum les garanties légales
- ▷ à proposer une gamme de produits appropriée

► envers ses collaborateurs:

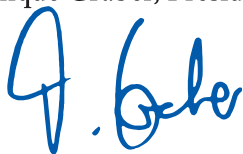
- ▷ à garantir des conditions de travail modernes et conformes à la loi
- ▷ à garantir et à promouvoir la sécurité et la protection de la santé au travail
- ▷ à promouvoir de manière ciblée la formation professionnelle et continue ainsi que l'acquisition de connaissances spécialisées

► envers sa branche:

- ▷ à promouvoir l'image de la branche auprès du public
- ▷ à entretenir des relations respectueuses
- ▷ à coopérer activement pour notre association professionnelle
- ▷ à signer la charte de sécurité de la Suva (www.sicherheits-charta.ch)

Le présent document est valable jusqu'au 28 février 2027.

Dominique Graber, Président



Martin Moos, Directeur

